



FRAKTION



Monsieur Mars Di Bartolomeo
Président de la Chambre des Députés
Luxembourg

Luxembourg, le 26 juin 2017

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 80 du règlement de la Chambre des Députés, je souhaiterais poser une question parlementaire à Madame la Ministre de la Santé et à Madame la Ministre de l'Environnement au sujet de la centrale nucléaire de Cattenom.

En mars 2017, l'EDF (Electricité de France) avait détecté une insuffisance de tenue au séisme d'un système auxiliaire des diesels de secours à la centrale nucléaire de Golfech, puis sur l'ensemble des réacteurs de 1300MWe, dont aussi Cattenom.

L'ASN (Autorité de sûreté nucléaire) classe au niveau 2 de l'échelle INES (International Nuclear Event Scale) cet évènement significatif pour la sûreté relatif à la tenue au séisme des systèmes auxiliaires des groupes électrogènes de secours à moteur diesel (circuits de refroidissement etc.). En effet, en cas de perte des alimentations électriques externes provoquée par un séisme, le fonctionnement des diesels de secours pourrait ne plus être assuré, en raison de la défaillance de leurs systèmes auxiliaires. L'ASN demande à EDF une mise en conformité endéans les trois semaines pour au moins un des deux diesels de secours, et sous un mois et demi pour le deuxième.

Au vu de ce qui précède, j'aimerais poser les questions suivantes aux ministres concernées :

- Le gouvernement est-il au courant de cette situation ?
- Dans l'affirmative, le gouvernement est-il en contact avec les autorités françaises afin de veiller à l'exécution de la mise en conformité ?
- Les travaux nécessaires ont-ils déjà été entamés ?
- Le gouvernement n'entend-il pas intervenir afin de persuader les autorités françaises qu'une mise hors service de la centrale de Cattenom s'imposerait jusqu'à ce que la situation soit en conformité ?

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma parfaite considération.

Martine Mergen
Députée



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Santé

Dossier suivi par: JOME Laurent
Tel: 247 85510
Email: laurent.jome@ms.etat.lu



Monsieur le Ministre
aux Relations avec le Parlement
Service central de Législation
43, boulevard F.D. Roosevelt
L-2450 Luxembourg

Luxembourg, le 25 juillet 2017

Concerne: Question parlementaire n° 3098 du 26 juin 2017 de Madame la Députée Martine Mergen

Réf. : 81ex0e5ff

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en annexe la réponse de Madame la Ministre de l'Environnement et de la soussignée à la question parlementaire n° 3098 du 26 juin 2017 de Madame la Députée Martine Mergen concernant "Centrale nucléaire de Cattenom".

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma considération très distinguée.

La Ministre de la Santé,



Lydia MUTSCH





Réponse de Madame la Ministre de la Santé et de Madame la Ministre de l'Environnement à la question parlementaire n° 3098 du 26 juin 2017 de Madame la Députée Martine Mergen concernant "Centrale nucléaire de Cattenom".

Selon les procédures en vigueur, l'opérateur de la centrale de Cattenom a informé le 20 juin 2017 les autorités luxembourgeoises de la classification au niveau 2 de l'incident en question.

Suite à la déclaration, il y a eu des échanges bilatéraux avec l'opérateur et avec l'autorité de sûreté nucléaire en France (ASN). Cette dernière a confirmé que les travaux de mise en conformité sont réalisés selon les délais imposés. Concernant le site de Cattenom, il s'agit principalement de remplacer des ancrages, qui avaient été dimensionnés de manière insatisfaisante.

Le classement au niveau 2 du présent événement est dû au fait qu'il concerne de manière générique plusieurs sites et plusieurs équipements auxiliaires. L'occurrence d'une telle non-conformité sur un seul site serait classée au niveau 1.

Si la permanence de l'alimentation électrique de secours d'un réacteur n'était pas assurée pour un séisme maximal historiquement vraisemblable, ce réacteur devrait être mis dans un état sûr sans délai (réparation très rapide ou mise à l'arrêt du réacteur). Selon l'ASN, le calendrier actuel de réparation d'EDF répond à cette préoccupation.

Toujours est-il que les groupes électrogènes de secours font partie des composants essentiels de la défense en profondeur d'un réacteur et que ses composants doivent être dimensionnés avec des marges contre un tel séisme. Ceci doit évidemment s'appliquer avec la même rigueur à des réacteurs, comme celui de Cattenom, qui se trouvent dans une région sismique très stable. Il est ainsi inquiétant de voir des non-conformités dans la qualification sismique sur plusieurs équipements auxiliaires essentiels, alors que le stress test en 2012 portait spécifiquement sur ces aspects.

Les ministres constatent aussi qu'il y a eu de manière récurrente ces dernières années, des écarts concernant les groupes électrogènes de secours. Le projet d'installer des nouveaux diesels d'ultime secours en 2018 ne doit en effet aucunement permettre à accepter une dégradation sur les équipements existants.